

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU  
T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 21/5/77

D E C R E T N° 77/273 /MJT/DGT/DCPCE/4/1/5

Portant intégration et nomination de Monsieur MAYANZA Auguste, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services Sociaux ( Enseignement ).

LE 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT-DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI,

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

(/u l'Acte Fondamental du 5/4/1977

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62/FP du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret 67/304/MT/DGT du 30/9/1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3/4/1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;

(/u le Décret 77/165 du 5/4/1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 3021/MES-CA-CAB du 12 Novembre 1976 du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur Chargé de la Culture et des Arts transmettant le dossier constitué par l'intéressé.

(/u le décret n° 64-165/FP du 22.5.1964 fixant le Statut Commun de l'Enseignement;

D E C R E T :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : - En application des dispositions du décret 67/304 /MJT/DGT du 30/9/1967 susvisé, Monsieur MAYANZA Auguste, né le 2/1/1948 à NGONEDI, titulaire d'une Maîtrise en Chimie et du Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle (Spécialité Chimie Structurale) délivrés par l'Université Paul SABATIER de Toulouse (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de 2<sup>e</sup> échelon stagiaire, indice 920.

.../...

ARTICLE 2° :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale.

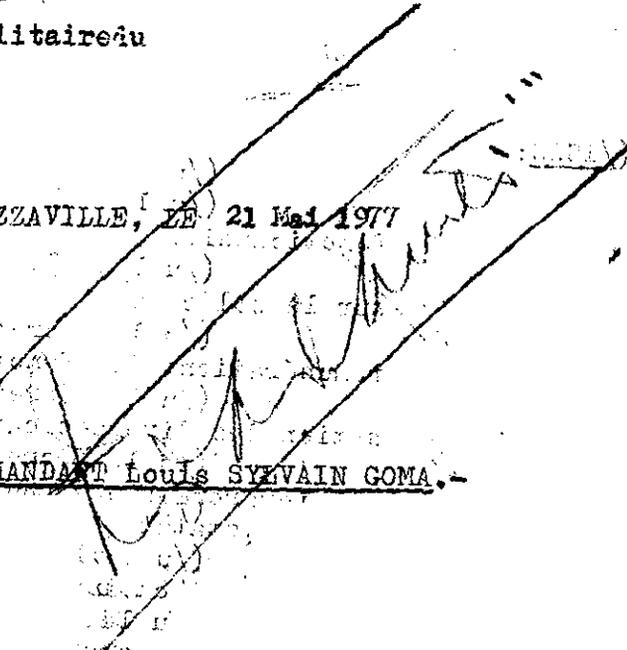
ARTICLE 3° :- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le 2° Vice Président du Comité Militaire du  
du Parti, par Le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement Ministre du Plan,

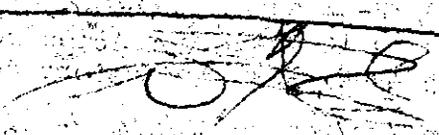
Le Ministre de l'Éducation  
Nationale,

BRAZZAVILLE, LE 21 Mai 1977

  
A. DINGA.

  
COMMANDANT Louis SYEVAIN GOMA.

Le Ministre de la Justice et  
du Travail,

  
Le Ministre des Finances,

A. MOUSSOU POUATI.

Henri LOPES

AMPLIATIONS :-

- JORPC.....1
- DGT/DCGPCE.....2
- DGT/EST.....1
- D.F.....2
- C.F.....1
- MESCA.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....1
- DGE/DAAF.....2